

Annexe 1 Tarifs

La présente Annexe définit les conditions financières liées à la fourniture des Services Engagement d'accès 1 par Numericable à l'Opérateur. Elle sera mise à jour par Numericable, selon les modalités prévues dans les Conditions Générales.

1. Prix de mise en place du projet

1.1 Les frais d'études préalables sont fixés forfaitairement à 50.000 €HT. Ils comprennent la phase initiale de discussions et les rendez-vous préalables nécessaires à la qualification du projet.

1.2 Les frais de mise à disposition de l'ensemble des Services sont fixés forfaitairement à 3.000.000 € HT (trois millions d'euros) et comprennent :

- la mise en œuvre globale de la solution et des plateformes de services prévues au titre du Contrat;
- la mise en place des interfaces et outils SI ;
- le cas échéant, la concession de la licence de réutilisation de l'Équipement Terminal;
- le raccordement de 2 sites de test ;
- la gestion de projet : spécifications, étude, développement, tests, intégration, recette de la solution.

La maintenance et l'exploitation des plateformes de service ainsi que le reste du périmètre décrit dans les présentes Conditions Spécifiques donnent lieu à une redevance annuelle de 250 000 €HT. Cette redevance est facturable à la mise en service technique de la solution.

1.3 La prestation de mise en place du projet s'accompagne :

- de la mise à disposition d'un service manager en charge d'animer la relation avec l'Opérateur et les diverses instances de pilotage ;
- d'un comité d'exploitation & SI, de fréquence bimensuelle, pour traiter les sujets liés à la production (suivi de commandes, SAV) et suivre les indicateurs d'exploitation ;
- d'un comité projets, de fréquence bimensuelle, en charge de piloter les projets d'évolution des prestations ;
- d'un Comité de Suivi mensuel.

Le coût de la prestation de mise en place est compris dans le prix visé à l'article 2.1.

2. prix des services

2.1 les liens d'accès

Les Liaisons sont facturées en euros hors taxes par Numericable à l'Opérateur. Ce prix de Liaisons est applicable par Utilisateur Final qui souscrit à une Offre intégrant un ou plusieurs Services.

Il est précisé que les Liaisons n'ayant pas donné lieu à un raccordement effectif ne donneront pas lieu à une facturation.

La durée minimale de souscription applicable aux Liaisons est de 12 mois suivant sa souscription. En cas de résiliation anticipée, l'Opérateur sera redevable des redevances dues au prorata de la durée restant à courir au titre de la Liaison. Au-delà de cette période initiale de 12 mois, en cas de résiliation par l'Utilisateur Final de son contrat avec l'Opérateur,

l'Opérateur pourra demander la résiliation de la Liaison correspondante sans frais. Les modalités afférentes à la résiliation de la Liaison sont détaillées en annexe 4.2 des Conditions Spécifiques.

Tarifification des Liaisons :

- Tarification récurrente

Liens d'accès	Redevance/mois (€HT)	Redevance cumulée / mois (€HT)
Lien de base : Liens 30Mbit/s ou 100Mbit/s	11,80	11,80
Option Liens 200Mbit/s	+ 4,00 par rapport au prix du lien de base	15,80
Option Liens 400Mbit/s	+ 6,00 par rapport au prix du lien de base	17,80
Option Liens 800Mbit/s	+ 8,00 par rapport au prix du lien de base	19,80
Option « Doublement du débit montant maximum » (option disponible uniquement pour les liens 30, 100 et 200Mb/s)	2,00	13,80 (pour les liens 30 Mbit/s) 13,80 (pour les liens 100 Mbit/s) 17,80 (pour les liens 200 Mbit/s)

Le transport des flux sera facturé mensuellement sur la base de la consommation de l'ensemble des Liaisons :

Transport	Usage mensuel (€ par Mbit/s)
Débit consommé par les Utilisateurs Finals (au 95 ^{ème} percentile)*	7,00
Débit consommé par les Utilisateurs Finals (au 95 ^{ème} percentile) et mesuré sur la plateforme des flux délinéaires de l'Opérateur et/ou de Numericable (notamment streaming, gaming, etc...)	7,00

(* en ce compris tous les types de flux unicast transportés (notamment streaming, gaming, etc...)

La méthode de mesure du débit facturé dans le cadre de ce Service est définie comme étant le 95^{ème} percentile de la série des débits moyens horaires classée par ordre croissant. La détermination de ce débit est définie ci-dessous :


- mesure du trafic sur l'interface physique du raccordement au réseau de Numericable dans le sens de l'Opérateur vers accès docsis (sens descendant) à intervalles de temps de cinq minutes,
- calcul du débit moyen heure comme la moyenne de ces valeurs mesurées sur une heure et pour chaque heure de la période de facturation,
- classement par ordre croissant des valeurs de débit moyen heure obtenues précédemment sur la période de facturation,
- suppression de cinq pour cent des valeurs de débits moyens heure les plus grandes sur la période de facturation,

- facturation de la plus grande valeur de débit moyen heure restante sur la période de facturation,
- Tarification unitaire

Frais spécifiques	Prix (€HT)	Modalités de facturation
Frais de raccordement et d'accès au Service pour les raccordements de l'année civile	60,00	à l'acte
Frais d'accès au Service sans RDV de raccordement	50,00	à l'acte
Option clé en main (en plus des frais de raccordement et d'accès au Service)	35,00	à l'acte
Frais d'accès à l'option « Doublement du débit montant maximum » (option disponible uniquement pour les liens 30, 100 et 200Mb/s)	2,00	à l'acte
Supplément prise supplémentaire (max 10 ml)	35,00	par prise
Supplément fourniture et pose d'amplificateur d'appartement	55,00	par amplificateur
Supplément reprise de réseau téléphonique intérieur	55,00	par intervention

2.2 La téléphonie

La tarification des communications téléphoniques est la suivante :

Items	Tarifs (€HT)
Domestique (fixes local ou national métropolitain)	0,25c/min
Mobiles France métropolitaine (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free mobile)	1,25c/min
International, outre-mer, satellite	 Tarif des destinations internati
Numéros Spéciaux et Numéros d'Urgence	Prix publics
Option 2ème ligne VoIP	2/mois
Portabilité entrante ou sortante d'un numéro géographique	0,1c

Les prix sont indiqués en centimes d'euro par minute et facturés à la seconde sans charge d'établissement d'appel.

2.3 Les équipements terminaux

Terminal LaBox	Montant (€HT)*
Dépôt de garantie de l'Équipement Terminal LaBox	75,00
Redevance mensuelle de mise à disposition de l'Équipement Terminal LaBox	4,00
Frais de non-restitution de l'Équipement Terminal LaBox	250,00

(*) La taxe copie privée n'est pas incluse dans les tarifs ci-dessus, et sera refacturée à l'euro par Numericable.

Modem IMTA	Montant (€HT)*
Redevance mensuelle de mise à disposition du modem	2,00
Frais de non-restitution du modem	80,00

2.4 Services de Télévision non compris dans le plan de service de Numericable

Frais d'accès aux services	Montant (€HT)	Commentaires
Services de Télévision en SD	4.000,00	A l'acte
Services de Télévision en HD	8.000,00	A l'acte

Redevance	Redevance / mois / chaîne (€HT)
Services de Télévision en SD	250,00
Services de Télévision en HD	500,00

2.5 Services optionnels internet

Description	Redevance mensuelle (€HT)
Pack sécurité	1,20
mail	Inclus dans le prix de l'accès

2.6 Autres tarifs

Description	Prix (€HT)	Commentaires
Déplacement à tort d'un sous-traitant de Numericable dans le cadre d'un raccordement ou d'un SAV, sans intervention du sous-traitant au domicile de l'Utilisateur Final	47,50	A l'acte
Déplacement et intervention d'un sous-traitant de Numericable dans le cadre d'un SAV hors domaine de responsabilité de Numericable	75,00	A l'acte

Le domaine de responsabilité de Numericable se situe entre l'Équipement Terminal chez l'Utilisateur Final et le Réseau Numericable. Par conséquent, ce qui se situe en dehors de cette zone est hors domaine de responsabilité de Numericable.

3. Autres dispositions financières

Il a été convenu par les Parties que Numericable accompagne l'Opérateur en termes de formation du Service client de niveau 1.

La formation et l'accompagnement du Service client de niveau 1 de l'Opérateur par Numericable pourront, si nécessaire et le cas échéant (sous-traitance de formations par exemple...), faire l'objet d'une facturation après acceptation du devis par l'Opérateur.

Le Service client de niveau 2 est inclus dans les prix des accès.

Toute demande de l'Opérateur relative à une (des) fonctionnalité(s) supplémentaire(s) du Service fera l'objet d'une étude par Numericable et d'une proposition commerciale, le cas échéant. En cas d'accord entre les Parties sur les modalités financières et de mise en œuvre de la (des) fonctionnalité(s) supplémentaire(s), la présente Annexe sera modifiée en conséquence et fera l'objet d'un avenant. Cette proposition pourra intégrer, le cas échéant, des coûts annuels de maintenance des fonctionnalités du système développé dans le cadre de la mise en œuvre du Service.